



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

ECE/MP.WH/2007/L.1
EUR/06/5069385/8
30 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau
et la santé à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Première réunion
Genève, 17-19 janvier 2007
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**INTÉGRATION DES ACTIVITÉS ET DES PRIORITÉS DES TRAVAUX
S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DANS
L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE L'ORGANISATION
MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**

Projet de décision proposé par le Groupe de travail de l'eau et de la santé

Le projet de décision ci-après, qui a été examiné et approuvé par le Groupe de travail de l'eau et de la santé à sa sixième réunion (Genève, 31 mai-2 juin 2006), est recommandé pour adoption à la Réunion des Parties.

PROJET DE DÉCISION

INTÉGRATION DES ACTIVITÉS ET DES PRIORITÉS DES TRAVAUX S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

La Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé,

Notant que les programmes mondiaux de l'OMS en matière de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles et le paludisme, de promotion de la santé et de nutrition reconnaissent l'importance déterminante à bien des égards de l'eau pour la santé,

Consciente des défis relevés dans le programme général de travail de l'OMS pour la période 2006-2007 au sujet des conséquences sanitaires du manque d'eau et de la dégradation de la qualité de l'eau, auxquelles s'ajoutent les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes,

Prenant acte des travaux d'élaboration d'orientations normatives fondées sur des bases factuelles et de bonnes pratiques concernant la qualité de l'eau, le renforcement de la capacité des pays à gérer l'information sur l'hygiène du milieu et la mise en œuvre de politiques intersectorielles, ainsi que des efforts pour prendre en compte les problèmes liés à la salubrité de l'environnement rencontrés par les groupes de population vulnérables et à haut risque, en particulier les enfants,

Consciente des activités menées dans le cadre des conférences ministérielles sur l'environnement et la santé plus récentes, notamment l'adoption du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et son premier objectif prioritaire régional qui consiste à assurer aux enfants européens l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat,

Tenant compte de l'importance que donne le onzième programme général de travail 2006-2015 de l'OMS à la fourniture d'informations détaillées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, conformément aux dispositions de la Constitution de l'Organisation, et de la relation entre ses activités et les objectifs 7 (approvisionnement en eau

et systèmes d'assainissement), 1 (réduction de l'extrême pauvreté), 4 (réduction de la mortalité infantile) et 8 (mise en place d'un partenariat mondial pour le développement),

Rappelant que le Directeur régional du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe exerce les fonctions de cosecrétaire du Protocole sur l'eau et la santé,

1. *Prie* le Directeur régional du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe d'informer les organes directeurs du Bureau, notamment son comité régional, des décisions prises par la Réunion des Parties;

2. *Invite* le Comité régional du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à prendre connaissance du plan de travail adopté par la Réunion des Parties au Protocole, et à contribuer comme il convient à la définition du programme de travail et du budget du Bureau.
